

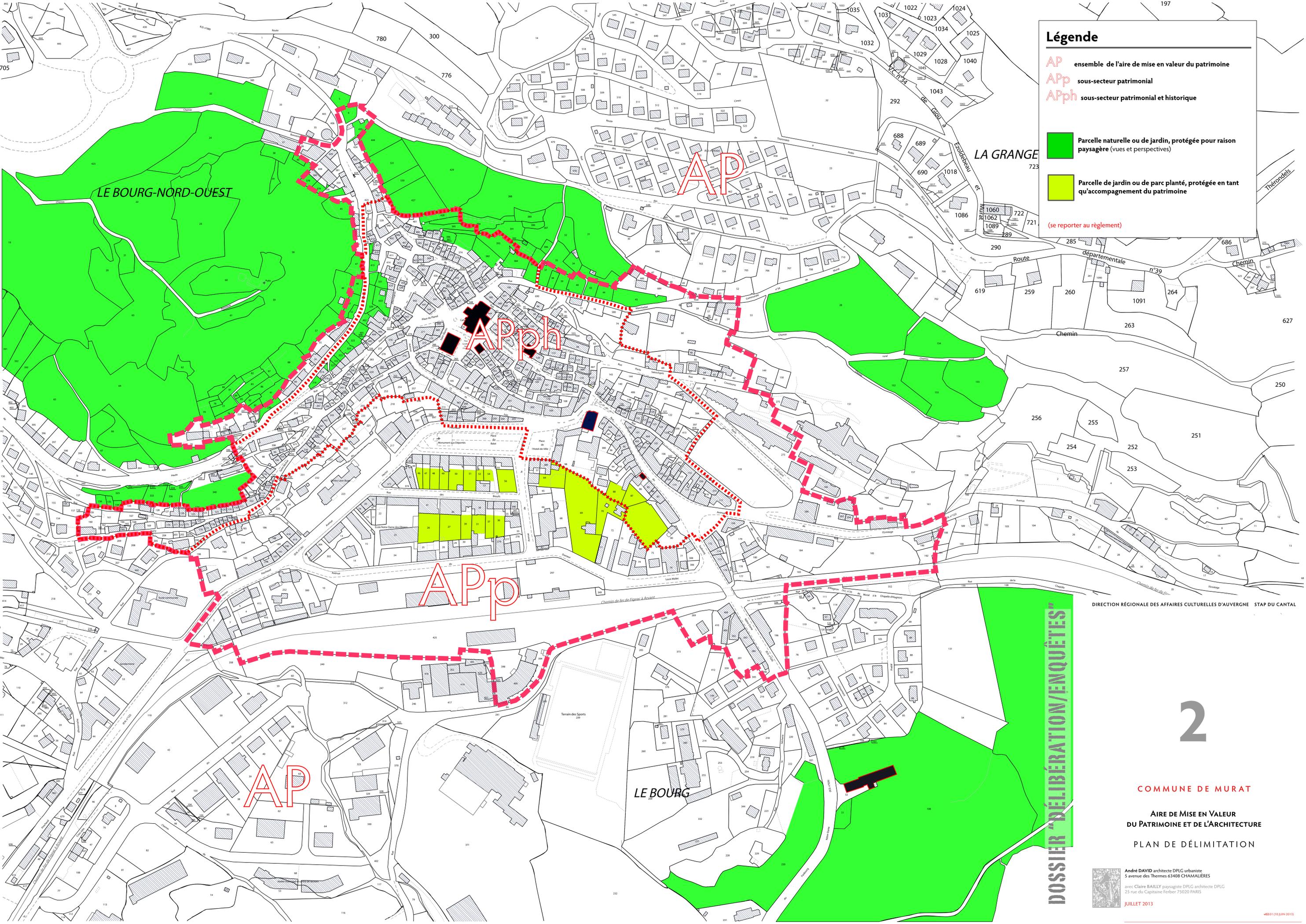


Opération Façades – CŒUR DE VILLE – TRANCHE 3

PLAN DU PERIMETRE DES IMMEUBLES ELIGIBLES

Immeubles éligibles zones APph & zone APp





Légende

- AP ensemble de l'aire de mise en valeur du patrimoine
- APp sous-secteur patrimonial
- APph sous-secteur patrimonial et historique

- Parcelle naturelle ou de jardin, protégée pour raison paysagère (vues et perspectives)
- Parcelle de jardin ou de parc planté, protégée en tant qu'accompagnement du patrimoine

(se reporter au règlement)

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUVERGNE STAP DU CANTAL

2

COMMUNE DE MURAT

AIRE DE MISE EN VALEUR
DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE

PLAN DE DÉLIMITATION

André DAVID architecte DPLG urbaniste
5 avenue des Thermes 63408 CHAMALIÈRES
avec Claire BAILLY paysagiste DPLG architecte DPLG
25 rue du Capitaine Ferber 75020 PARIS
JUILLET 2013